

2025



PARTICIPATION INTERESSEMENT

Mode d'emploi

Rejoignez nous
sur Citadel :



Inscription par mail:
cftc@thalesgroup.com

06 30 27 47 01
www.cftcthales.fr
cftc@thalesgroup.com

Les montants des primes de participation et d'Intéressement vous sont communiqués chaque année au mois de mai.



Le présent livret a pour objectif de vous apporter des informations qui vous aideront à faire vos choix :

Quoi faire de ma prime d'intéressement et de participation ?



À défaut de réponse de votre part au plus tard le **mardi 10 juin 2025** :

- 50% de votre Participation sera affectée au FCPE Epargne Monétaire Thales du PEG et
- 50% de votre Participation sera affectée à la formule pilotée du PERECO,
- 100% de votre Intéressement sera affecté au FCPE Epargne Monétaire Thales du PEG.

Prime de participation

C'est un dispositif visant à associer les salariés aux résultats de leur entreprise. Chez Thales, tous les ans, la Participation est mutualisée entre les salariés qui ont au moins **trois mois d'ancienneté** et ayant un contrat de travail dans des filiales françaises détenues à plus de 50%.

La participation que vous toucherez sera fonction du montant mutualisé et :

- pour **50% proportionnelle à votre durée de présence**, hors absences cumulées inférieures à 30 jours (les salariés en temps partiel sont considérés comme des temps complet)
- pour **50% proportionnelle à votre salaire brut** avec un plancher et un plafond égaux respectivement à 1 et 3 PASS (Plafond Annuel de Sécurité Sociale) soit 47 100€ et 141 300€ en 2025.

Prime d'intéressement

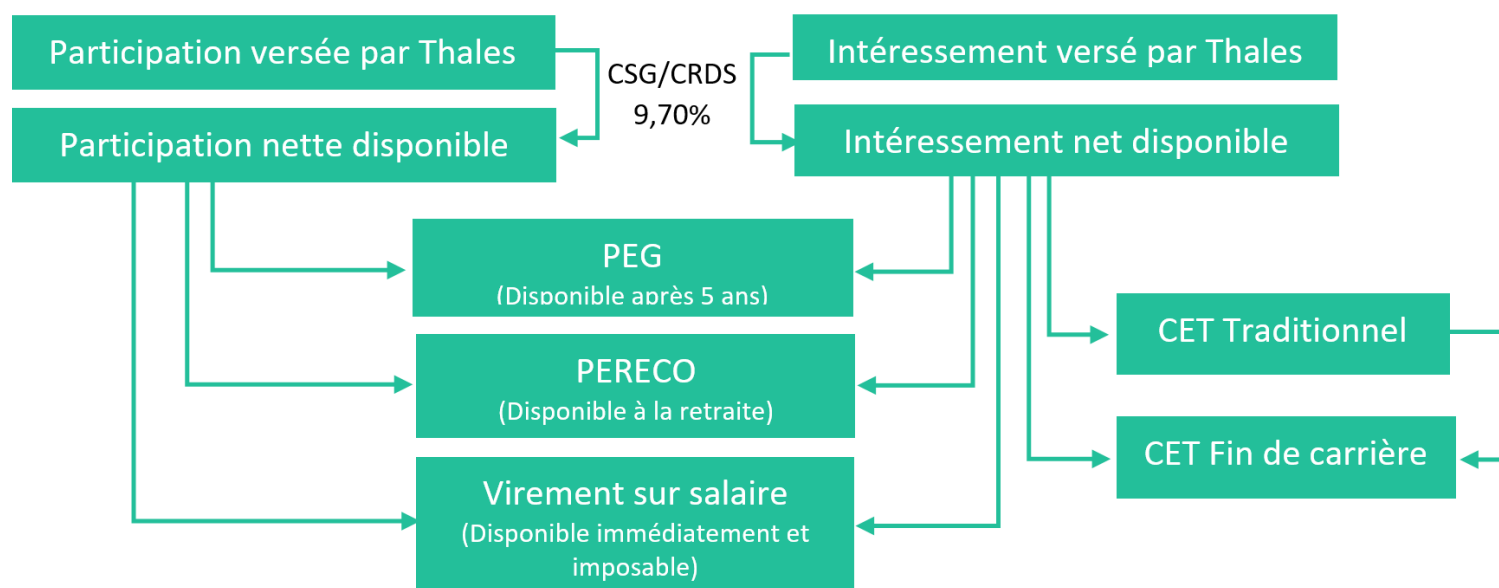
Les salariés de Thales en France qui ont au moins **trois mois d'ancienneté** sur l'année précédente ont droit à l'intéressement Groupe. Sont éligibles à l'intéressement sur le critère de rémunération les salariés en situation de mise à disposition, temps de compensation et congé de fin de carrière.

L'Intéressement global résulte de l'addition des contributions des sociétés.

L'intéressement que vous toucherez dépendra du montant global :

- pour **60 % proportionnel à votre durée de présence** dans une ou plusieurs entreprises du Groupe
- pour **40 % proportionnel à votre salaire brut** avec un plancher et un plafond égaux respectivement à 1,5 fois et 3 fois le PASS soit 70 650€ et 141 300€ en 2025

OÙ PLACER LES PRIMES ?



Il est tout à fait **possible de répartir le montant des primes dans plusieurs options**, sous forme de pourcentage.

	Utilité	Fiscalité et abondement à l'entrée	Fiscalité à la sortie
Salaire	Prime disponible sur la fiche de paie de juin	9,7% de CSG-CRDS + impôt sur le revenu	
PEG	Constituer une épargne disponible après 5 ans*	9,7% de CSG-CRDS	17,2% sur les plus-values
PERECO	Partir à la retraite avec un complément d'argent	9,7% de CSG-CRDS Abondement***	17,2% sur les plus-values** + RVTO sortie en viagère
CET traditionnel	Convertir les primes en jours de congés	9,7% de CSG-CRDS Abondement de 20%	
CET fin de carrière	Convertir les primes en jour et partir plus tôt en retraite	9,7% de CSG-CRDS Abondement 40%****	

*sauf en cas d'un déblocage anticipé (fin de contrat, mariage, achat de résidence principale, divorce...)

**sauf décès, achat et construction de la résidence principale. Un autre régime s'applique

*** Quelle que soit la nature des versements sur le PERECO, les abondements de Thales se cumulent jusqu'à l'obtention de l'abondement maximum annuel

**** sauf apports numéraires, et à condition de partir à la retraite dès que le taux plein du régime général est atteint

Tableau abondement du PERECO

Ancienneté	Taux d'abondement	Montant abondement maximum	Somme à verser pour atteindre le plafond annuel
3 mois à 5 ans	50%	344€	688€
5 et < 10 ans	50%	413€	826€
10 et < 15 ans	50%	612€	1 224€
15 et < 20 ans	50%	745€	1 490€
20 et < 25 ans	50%	878€	1 756€
25 et < 30 ans	50%	1 011€	2 022€
30 et < 35 ans	50%	1 144€	2 288€
35 et < 40 ans	100%	1 478€	1 478€
40 ans et +	150%	2 010€	1 340€
24 mois avant le départ retraite	150%	3 131€	2 086€

PEG ET PERECO : SUR QUEL FOND PLACER ?

Lorsque vous décidez de placer vos primes sur un **PEG** ou un **PERECO**, vous devez choisir un fond d'investissement. Voici les résultats de leurs dernières performances.

FCPE du PERECO	Performances indicatives glissantes sur			Risque*
	1 an	3 ans	5 ans	
Epargne monétaire Thales (pur monétaire) au 04/03/2025	+ 3,54%	+ 7,77%	+ 6,51%	1
Thales Obligations (pur obligation) au 03/03/2025	+ 4,46%	- 6,11%	- 6,45%	2
Epargne Modérée Thales (25% d'actions) au 03/03/2025	+ 7,35%	+12,33%	+18,39%	3
Epargne Solidaire Equilibre Thales (45% d'actions) au 03/03/2025	+ 8,70%	+ 17,05%	+ 26,25%	3
Epargne Solidaire Dynamique Thales (70% d'actions) au 03/03/2025	+ 8,34%	+ 12,09%	+ 35,36%	4
Thales actions Euromonde (pur actions) au 28/02/2025	+ 14,44%	+ 31,59%	+ 68,21%	4
Impact Solidaire Thales - Création le 10/10/2024	n.d.	n.d.	n.d.	4
Actionnariat Salarié Thales (PEG) au 05/03/2025	+ 88,87%	+ 148,91%	+ 201,43%	4

Attention : les résultats passés ne garantissent pas les performances futures.

*1 étant le risque le plus faible, et 4 le risque le plus fort

Frais de gestion

Les frais de gestion du PEG, sont payés par Thales, ceux du PERECO sont payés par le fonds lui-même.

Si vous quittez l'entreprise et souhaitez conserver votre PEG, les frais de gestion deviennent à votre charge.

OFFICIALISER SON CHOIX

Vous pouvez faire votre choix de répartition à partir de l'application **4YOU** :

Page d'accueil, dans les rubriques à droit :

- « Mon épargne : Participation »
- « Mon épargne : Intéressement ».

Si vous n'avez pas accès à 4YOU, vous pouvez retourner les formulaires reçus à votre domicile, à votre service paie.

Votre choix est modifiable jusqu'au 10 juin 2025.

Pour aller plus loin,
vous trouverez notre livret
sur les CET et notre livret épargne salariale
(PEG, PERECO) sur notre site, rubrique de droite
www.cftcthales.fr

